ValParisis AGGLO

Le budget 2023

ValParisis AGGLO

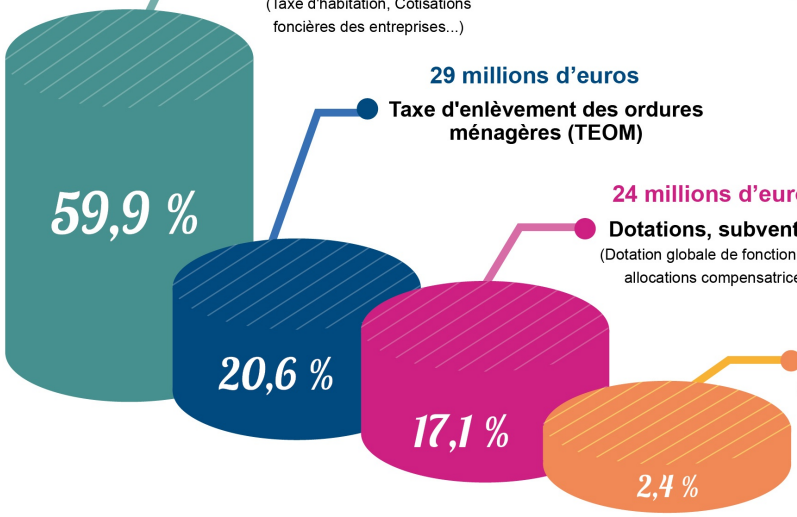
Le budget 2023

152 711 897,55 €
EN FONCTIONNEMENT

65 199 865,66 €
EN INVESTISSEMENT

LES PRINCIPALES RECETTES DE L'AGGLO

>>> D'OÙ VIENT L'ARGENT ?



84,3 millions d'euros
Impôts et taxes hors TEOM
(Taxe d'habitation, Cotisations foncières des entreprises...)

29 millions d'euros
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

24 millions d'euros
Dotations, subventions
(Dotation globale de fonctionnement, allocations compensatrices...)

3,4 millions d'euros
Produit des services, du domaine et ventes diverses
(Centres aquatiques, mutualisation, parkings, bibliothèques...)

LES PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'AGGLO

>>> OÙ VA L'ARGENT ?

TRANSPORTS
4,92
millions d'€

ÉCLAIRAGE PUBLIC, VOIRIES, ESPACES VERTS, GEMAPI
12,18
millions d'€

CENTRES AQUATIQUES ET LECTURE PUBLIQUE
4,92
millions d'€

POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, AIRES D'ACCUEIL
1,11
million d'€

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI
0,76
million d'€

SÉCURITÉ
0,96
million d'€

SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES :
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION : *38,46 millions d'€*

DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE : *4,67 millions d'€*

CONTRIBUTIONS

AUX SYNDICATS D'ORDURES MÉNAGÈRES : *29 millions d'€*



Transports et mobilités douces

2,8 millions d'€



Sobriété énergétique

7,9 millions d'€

DES EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS

>>> LES PROJETS DURABLES DE L'AGGLO



Déploiement et renouvellement de la vidéoprotection

2,8 millions d'€



Travaux de voirie

1,5 million d'€



Construction du futur centre aquatique olympique

27 millions d'€ en 2023

(Coût du projet total : 45 millions d'€)

6 BUDGETS ANNEXES

>>> DES BUDGETS DÉDIÉS À DES SERVICES SPÉCIFIQUES

1. Parc d'activité économique du quartier de la gare d'Ermont-Eaubonne
2. Parc d'activité économique du Bois Servais au Plessis-Bouchard
3. Parc d'activité économique
4. Immobilier d'entreprises
5. Assainissement
6. Énergies

128 € par habitant

ÉTAT DE LA DETTE



0 %

AUGMENTATION DES IMPÔTS

La contribution foncière des entreprises (CFE) 2023

Le taux est fixé à 25,14% (identique à 2022).

La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) 2023

Le taux est fixé à 3,08% (identique à 2022).

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2023

Syndicat	Ville	Taux
Azur	Cormeilles-en-Parisis	5,13%
	La Frette-sur-Seine	5,13%
	Franconville	7,32%
	Montigny-lès-Cormeilles	7,84%
Ermeraude	Eaubonne	7,13%
	Ermont	8,40%
	Le Plessis-Bouchard	7,10%
	Sannois	7,56%
Tri-Action	Beauchamp	6,32%
	Bessancourt	10,71%
	Herblay-sur-Seine	6,26%
	Frépillon	8,08%
	Pierrelaye	7,95%
	Saint-Leu-la-Forêt	6,57%
	Taverny	6,70%

La taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale 2023

Le taux est fixé à 6,62% (identique à 2022).

La taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) 2023

La participation moyenne par habitant est de 15,34 euros.



Le rapport d'orientations budgétaires 2023

Dans les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est supérieure à 3 500 habitants, le Président présente au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce rapport doit également préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le budget 2023 s'inscrit dans un contexte financier particulièrement complexe avec l'inflation généralisée, l'explosion des prix de l'énergie, le contexte géopolitique et de nombreuses évolutions législatives.

Dans cet environnement difficile, la gestion efficace des ressources de l'agglomération permet de conserver une situation financière saine, sans augmentation de la fiscalité, malgré la baisse de 7M€ de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat entre 2013 et 2022.

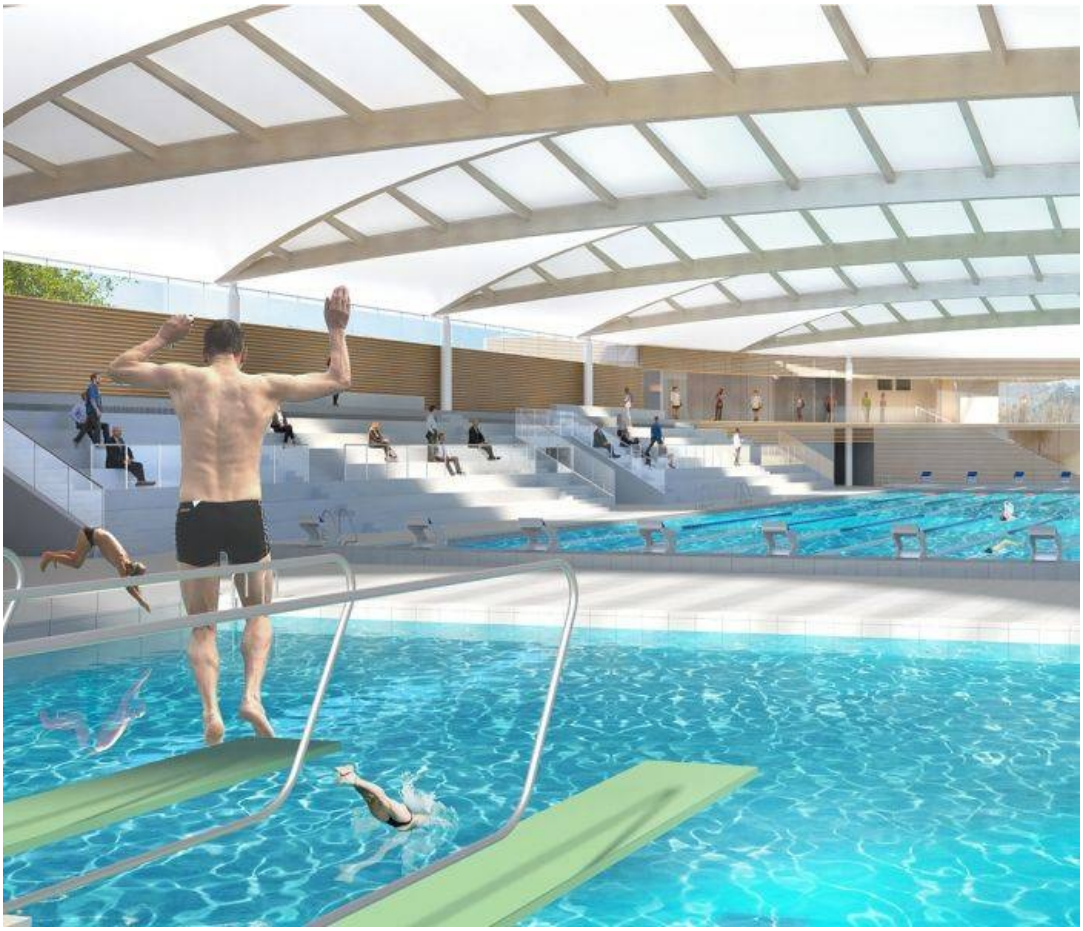
Consulter le rapport d'orientation budgétaire 2023

La transition écologique sera un axe fort de ce nouveau budget.

En effet, face à la crise énergétique et pour résister à la très forte augmentation des coûts des énergies, la communauté d'agglomération accélère la mise en oeuvre de son plan de sobriété. Plusieurs mesures visant à réduire la consommation d'énergie des équipements intercommunaux vont ainsi impacter les secteurs de l'éclairage public et des équipements.

Cette sobriété énergétique est planifiée sur le court et le moyen terme à travers les investissements suivants :

- Le passage en 100 % LED de l'éclairage public sur 3 ans,
- Le passage en LED des piscines et médiathèques,
- Les travaux d'isolation et rénovation énergétique de nombreux bâtiments,
- Les études énergétiques en vue de la mise en oeuvre décret tertiaire, pour réduire de 40% nos consommations bâtimentaires d'ici 2030,
- La reprise de la compétence « réseaux de chaleur » par l'agglomération, qui permettra d'agir plus fortement en faveur de leur verdissement et de leur extension,
- Autre élément notable, le budget 2023 sera marqué par la poursuite des travaux de la piscine olympique sur les communes de Taverny et Saint-Leu-La-Forêt (27 M€). L'ouverture de l'équipement est programmée pour le premier trimestre 2024.



Documents

Subventions 2023
Délibération D2023-03 sur le rapport d'orientation budgétaire 2023
Annexe D2023-03 sur le rapport d'orientation budgétaire 2023
Annexe D-2023-053 Budget annexe 2023 Energies 2023 de la CA Val Parisis.
D-2023-053 Budget annexe 2023 Energies 2023 de la CA Val Parisis.
Annexe D-2023-052 Budget annexe Immobilier entreprises 2023 de la CA Val Parisis.
D-2023-052 Budget annexe Immobilier entreprises 2023 de la CA Val Parisis.
Annexe D-2023-048 Budget annexe assainissement 2023 de la CA Val Parisis.
D-2023-048 Budget annexe assainissement 2023 de la CA Val Parisis.
D-2023-044 Budget annexe de la ZAC des Bois Servais 2023 de la CA Val Parisis.
Annexe D-2023-040 Budget annexe de la ZAC des Epineaux 2023 de la CA Val Parisis.
D-2023-040 Budget annexe de la ZAC des Epineaux 2023 de la CA Val Parisis.
Annexe D-2023-036 Budget annexe de la ZAC du quartier de la gare d'Ermont-Eaubonne 2023 de la CA Val Parisis.
D-2023-036 Budget annexe de la ZAC du quartier de la gare d'Ermont-Eaubonne 2023 de la CA Val Parisis.
D-2023-033 Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) 2023.
D-2023-032 Subvention d'équilibre du budget annexe de la ZAC du quartier de la gare d'Ermont-Eaubonne 2023 de la CA Val Parisis
D-2023-031 Subventions de fonctionnement 2023.
D-2023-030 Fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) 2023.
D-2023-029 Taux Taxe habitation résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale 2023
D-2023-028 Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2023.
D-2023-027 Taux de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) 2023.
D-2023-026 Taux de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) 2023.
Annexe D-2023-025 Budget principal 2023 de la CA Val Parisis.
D-2023-025 Budget principal 2023 de la CA Val Parisis.
Ratios Compte administratif 2023
Compte administratif 2023 Budget principal